

**Elections des membres de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault**

Quantités maximales de documents autorisés à remboursement (sur papier recyclé) - Art R. 39
(concerne les candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés)

NBRE ELECTEURS	CIRCULAIRES (1)	BULLETINS DE VOTE (2)	AFFICHES (3)
28 413	31 254	34 096	156

(1) Ne doit pas être supérieur de plus de 10 % au nombre d'électeurs inscrits

(2) Ne doit pas être supérieur de plus de 20 % au nombre d'électeurs inscrits

(3) Ne doit pas excéder de plus de 10 % un nombre d'exemplaires correspondant à une affiche pour chaque tranche complète de 200 électeurs inscrits

Papier ouvrant droit à remboursement

* Papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;

* Papier bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Rappel : Comme le stipule le décret n°2012-220 du 16 février 2012 portant diverses dispositions de droit électoral, "les circulaires pliées qui seront livrées à la commission d'organisation des élections sous forme encartée ne seront ni envoyées aux électeurs ni remboursées".

**Date limite de dépôt des circulaires et des bulletins de vote
à la commission de propagande**

Lundi 19 septembre 2016 à 12h00

Lieu de dépôt : SUD ROUTAGE -110 Route de Rouquairol - 30900 NIMES

Horaires d'ouverture 8h/12h - 14h/17h du Lundi au Vendredi

Contact : M. Jean-Dominique NEGRE - 04 66 29 12 23 - sudmailing@sudroutage.fr

ATTENTION : la livraison de la propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) doit être accompagnée d'un bon de livraison indiquant précisément les quantités déposées.

Contacts à la Préfecture de l'Hérault : Mme SENEGAS 04 67 61 61 56 (Chef de Bureau) /
M. ROBERT 04 67 61 63 79 (Adjoint au Chef de Bureau)

Section élections : 04 67 61 63 59 (Mme Pagès) / 04 67 61 63 38 (Mme Guichené)

Les imprimeurs devront appliquer le taux réduit de TVA sur les travaux de composition et d'impression des bulletins de vote et circulaires

**La Commission d'Organisation des Elections se réunira
le lundi 19 septembre 2016 à 15h sur le site de Sud Routage
pour validation de la propagande électorale avant l'envoi aux électeurs**

DIVERS : La campagne électorale débutera le vendredi 30 septembre 2016 et s'achèvera le jeudi 13 octobre 2016 à minuit.

